

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20220630-068-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Séance du 30 juin 2022

L'an 2022, le 30 Juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge GIRARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
42	36	40
		Pour : 40
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AUBE Annie, M. BAYOU Anthony, M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme BRULIN Corinne, M. CARLIERE Frédéric, Mme COZIC Bernadette, M. DELAMARE PASCAL, Mme DHERVILLEZ Pascale, M. DROGUET Jean-Pierre, M. DUBOCAGE Kévin, Mme DURECU ANNIE, M. FLEURY DAVID, M. GERON Michel, Mme GEULIN ISABELLE, M. GIRARD Serge, M. GOUPIL Gervais, Mme GUEROULT CLAIRE, M. JEZEQUEL David, Mme LAVILLE REVET GERALDINE, Mme LECARPENTIER VERONIQUE, Mme LELIEVRE Linda, M. LEROUX Christian, Mme LESAUVAGE HUGUETTE, M. LEVESQUE Jerome, M. MABIRE PASCAL, Mme MURARI BOZEC Marie-Claude, M. NIEPCERON HERVE, M. PAUMELLE René, M. QUESADA ANTONIO, M. RIVOALLAN PIERRE, M. ROSE Marc, Mme SCHUFT Emmanuelle, M. SOLINAS CHRISTIAN, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme VANIER Pascaline, M. VAUCHEL BENOIT

Date de la convocation
24 juin 2022

Procurations(s) :

M. BASILLE André donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, M. LEMESLE MICHEL donne pouvoir à M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme MAESEN LYDIE donne pouvoir à M. DUBOCAGE Kévin, M. MALO Jean-Claude donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, M. MOIZAN GERARD donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric, M. REMOND FRANCK donne pouvoir à M. MABIRE PASCAL

Date d'affichage
01 juillet 2022

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

M. BASILLE André, M. LEMESLE MICHEL, Mme MAESEN LYDIE, M. MALO Jean-Claude, M. MOIZAN GERARD, M. REMOND FRANCK

Mr GIRARD Serge, Président, se retire du vote

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01 juillet 2022 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GOUPIL Gervais

01 juillet 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
--

et publication du

01 juillet 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	67 514,58
	Réalisé :	33 509,00
	Reste à réaliser :	12 120,50
Recettes	Prévu :	67 514,58
	Réalisé :	102 652,82
	Reste à réaliser :	24 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	120 912,82
	Réalisé :	104 111,76
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	120 912,82
	Réalisé :	167 719,35
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	69 143,82
Fonctionnement :	63 607,59
Résultat global :	132 751,41

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20220630-068-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tocqueville-les-murs

Le Président, GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE